



## Litige avec edf

-----  
Par Visiteur

Suite a un controle edf de mon compteur on ma notifier que celui ne fonctionner pas correctement et donc qu il n affiche pas la consommation reel d electricite . edf me reclame a se titre une somme astronomique qu il on evaluer sur les 5 derniere annee.hors mes facture pour cette periode on toute ete regler ,et ses pourquoi je conteste cette facture.une requette a ete deposer au pres du procurur de la republique mais edf veut me couper l electricite et me reclame cette somme et ne veut rien entendre .que puis je faire pour que cela s arrete?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

suite a un controle edf de mon compteur on ma notifier que celui ne fonctionner pas correctement et donc qu il n affiche pas la consommation reel d electricite . edf me reclame a se titre une somme astronomique qu il on evaluer sur les 5 derniere annee.

Malheureusement, l'action engagée par EDF est une action très courante, qui permet à EDF de réclamer un indu, sur les 5 dernières années (Article 2224 du Code civil), en se basant sur une consommation présumée tenant compte des caractéristiques de votre foyer, du nombre d'occupants etc.

Vous pouvez plaider votre cause devant un tribunal mais je ne vous cache pas qu'une telle action est délicate. Si EDF refuse toute négociation, votre situation est donc plus que difficile.

L'assistance d'un avocat dans ce type de procédure apparait comme un moyen indispensable pour pouvoir esperer obtenir gain de cause.

Bien cordialement,

Je reste à votre entière disposition.